

ARRÊTÉ ACCORDANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES	
Demande déposée le :	30/03/2023
Par :	DURAND Stéphane
Demeurant à :	634 Route de la Forêt-Fumée Maison Brûlée à Saint-Jean-sur-Reyssouze (01560)
Pour :	Construction d'un abri pour stocker le bois de chauffage
Adresse projet :	634 Route de la Forêt-Fumée Maison Brûlée à Saint-Jean-sur-Reyssouze (01560) Parcelle(s) 0E-0225, 0E-0227, 0E-0226, 0E-0228

Le maire de la commune de SAINT JEAN SUR REYSSOUZE,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 avril 2019 ;
Vu la zone A du PLU et son règlement ;

ARRÊTE

Article unique : le permis de construire est accordé pour le projet visé ci-dessus.

Fait à SAINT JEAN SUR REYSSOUZE, le 02/05/2023
Le Maire, Jacques SALLET



Caractère exécutoire de la présente décision :

La présente décision est exécutoire à compter de sa réception par le demandeur et de sa transmission au Préfet.

Contrôle de légalité :

Le dossier et la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L2131-1 et 2 du code Général des Collectivités Territoriales, soit le : 04/05/2023

Affichage de l'avis de dépôt :

Conformément aux dispositions des articles R423-6 et R424-5 du code de l'urbanisme, l'avis de dépôt de la présente demande a été affiché en mairie pendant toute la durée d'instruction et à compter du : 30/03/2023